Image not found or type unknown

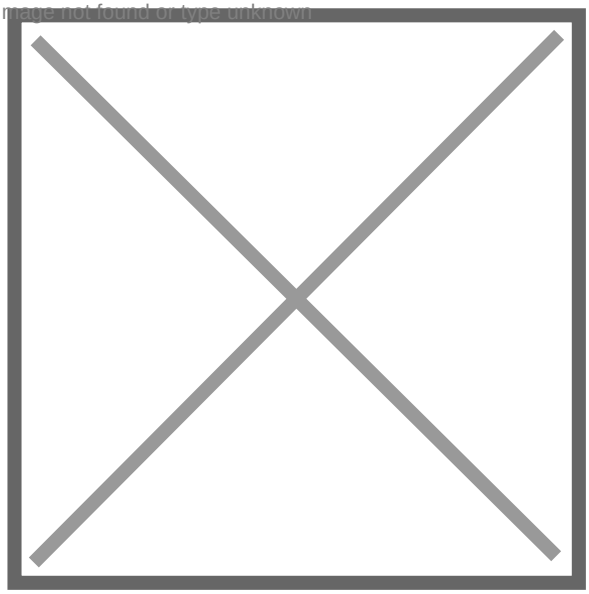

Abandonne par ses parents en algerie

Par **HALIMA**, le **15/09/2008** à **17:09**

Je suis une femme de 44 ans veuve depuis 1 an avec 5 enfants a charge et j habite en Libye pays de mon defunt mari.
Je susi nee a Oran en Algerie en 1964 de parents francais et sur mon acte de naissance il est inscrit francais par option

J'ai ete abandonne a la naissance par mes parents qui sont partis vivre en France a Roubaix et j'y ai des freres et soeur.
mon pere est un harki
je les ai retrouves il y a quelques annees et je leur ai rendu visite j'ai alors pris connaissances que je figurais sur la fiche familiale d'etat civile mais que mon pere avait renonce a la nationalite Francaise pour lui et ses enfants en 1976 (decision parue au J.O) car il avait eu des problemes avec la Gendarmerie nationale Algerienne qui le soupconnait d'etre un traitre a la nation.

Il ne m'ont jamais supporte financierement ou moralement et c'est moi meme qui ai engage des demarches pour les retrouver.
Une de leur voisine a Roubaix m'a dis que ma mere percevais des allocations familiales pour moi (elle disais a la voisine qu'elle avait une fille en Algerie a qui elle envoyait de l'argent).

Je souhaiterais savoir quelles demarches je pourrais faire afin de pouvoir eventuellement recuperer ma nationalite ou obtenir une carte de resident pour pouvoir vivre en France
puis je faire un proces a mes parents pour abandon et non respect de leurs obligations familiales? ou les obliger a regulariser ma situation d'etat civil

mon mari est mort d'un cancer il y a 1 an et heureusement il ne m'a pas laissee demunie en me faisant heriter de notre maison avant son deces (le droit Libyen prevoit que ce sont les parents qui heritent) ma belle famille m'a completement delaissee et ne m'est d'aucun support

je n'ai pas le droit d'etre le representant legal de mes enfants nes en Libye car ici en Libye je suis une etrangere.

mes enfants sont en bas age et j ai du mal a subvenir a leur besoin alimentaire.scolaire etc leur pere etait ingenieur aeronautique forme a Toulouse ,il leurs assuraientt une scolarite privee ici a Tripoli mais maintenant je ne peux plus me le permettre.

le seul revenu que nous avons nous le devons a mon fils de 17 ans qui, portier dans un hotel

Je n'appartiens pas a ce pays, en Algerie je suis orpheline sans famille et considere comme fille de Harki.

Que puis je faire pour faire valoir mes droits pouvez vous svp m'aider je suis desesperee

Je souhaiterais etre conseillee par un avocat sur les actions que je pourrais entreprendres.

Aidez moi

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008** à **00:43**

Bonjour

difficile votre cas

L état civil fait foi. Vous pouvez intenter une action auprès du tribunal de grande instance afin d'obtenir la rectification de votre état civil. Il convient tout d'abord d'apporter des précisions aux éléments fournis

Apparaissez vous sur l'état civil français?

Qu'est il indiqué sur votre acte civil algérien? père? mère?

Votre mère a t elle pris la nationalité française?

Votre mari était de quelle nationalité?

Dans l'attente de vous lire

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés